

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers
en exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **24**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Marché de travaux
réhabilitation et
extension de la
médiathèque de Thiers -
lot 12 avenant 3**

SEANCE DU MERCREDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 avril 2024 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 03 avril s'est réuni salle TOURNILHAC à la Mairie, sous la présidence
de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine
PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Michel
COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Michelle MAGNOL,
Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Serap
ALP, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE,
Sophie DELAIGUE à Hélène BOUDON,
Didier STURMA à David DEROSSIS,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Thierry BARTHELEMY à Claude GOUILLON-CHENOT,
Farida LAID à Francis ROUX

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK
Hélène BOUDON

Secrétaire de séance :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT

MARCHÉ DE TRAVAUX REHABILITATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE DE THIERS - LOT 12
AVENANT 3

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Commande Publique,
- **Vu** les délibérations n° 23 du 28 juin 2018, n°23 du 8 avril 2019, n°14 du 8 juin 2020, du 18 mai 2021, du 15 juin 2021, du 12 octobre 2021, du 7 février 2022, du 25 avril 2022, du 26 novembre 2022, du 8 décembre 2022, du 24 janvier 2023n du 16 mai 2023 et du 14 novembre 2023.
- **Considérant** le marché de travaux de réhabilitation et extension de la médiathèque de Thiers, alloti en 17 lots attribués par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018, rendu exécutoire le 02 juillet 2018 et l'attribution des lots suivants :
Lot 2 : Démolitions/Maçonnerie à l'entreprise SANCHEZ pour un montant de 670 000 euros HT ; Lot 3 : Charpente / Couverture tuiles / Zinguerie à l'entreprise SUCHEYRE pour un montant de 164 115.14 euros HT ; lot 4 : Couverture et bardage extérieur Cuivre à l'entreprise VAGANAY pour un montant de 123 745.58 euros HT ; Lot 5 : Enduits de façade à l'entreprise ETI pour un montant de 114 558.55 euros HT ; Lot 6 : Etanchéité à l'entreprise AEC pour un montant de 25 230.91 euros HT ; Lot 7 : menuiserie extérieures bois à l'entreprise GENEVRIER pour un montant de 63 234 euros HT ; Lot 8 : Menuiseries extérieures alu – Serrurerie à l'entreprise POL AGRET pour un montant de 333 000 euros HT ; Lot 9 : plâtrerie / Peinture : PETRUS CROS pour un montant de 192 223.80 euros HT ; Lot 10 : Plafonds plâtre et métallique : PETRUS CROS pour un montant de 91 897.70 euros HT ; Lot 11 : Menuiseries intérieures bois : GIRARD pour un montant de 70 675.90 euros HT ; Lot 12 : Revêtements sols souples : Groupe Bernard pour un montant de 41 100 euros HT ; Lot 13 : Carrelage/Faïence : PRADIER pour un montant de 63 320.50 euros HT ; Lot 14 : Ascenseur : ORONA CENTRE pour un montant de 26 690.00 euros HT ; Lot 15 : Plomberie/Sanitaire : AUNOBLE INDUSTRIE pour un montant de 33 950.00 euros HT ; Lot 16 : Chauffage/VMC : CCSD pour un montant de 177 904.03 euros HT ; Lot 17 : Electricité/SSI : ELEC INDUSTRIE pour un montant de 249 706.10 euros HT ;
Et par délibération en date du 8 juin 2020 rendue exécutoire le 16 juin 2020 l'attribution du Lot 18 : Mobilier et rayonnages : SARL AMBIANCE pour un montant de 230 306.62 euros HT, et la déclaration d'infructuosité du Lot 19 : Luminaire
- **Considérant** les dernières préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France concernant la réfection de l'escalier monumental de la Médiathèque (traitement des marches au plus proche de l'aspect de la pierre d'origine avec un aspect bouchardé).
- **Considérant** que l'entreprise GROUPE BERNARD n'est pas en capacité technique de réaliser les travaux demandés.
- **Considérant** qu'il est nécessaire de conclure un avenant afin de retirer les prestations liées aux travaux sur l'escalier monumental du marché de l'entreprise, soit une moins-value de 18 672,50 euros HT.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** l'avenant n°3 du Lot 12 – Revêtements sols souples avec l'entreprise GROUPE BERNARD d'un montant de - 18 672,50 euros HT portant le montant du marché de 60 821.86 euros HT à 42 149.36 euros HT,;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pascal THIRIOUX-RAUCOURT

Le Maire,



Stéphane RODIER